

**Administration Communale**

**Séance du 27 mai 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/05/018/MB**

18.- Intercommunale IEH – Assemblée générale statutaire du 25 juin 2013.-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Secrétaire communal a.i.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'Intercommunale I.E.H.;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal ;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale I.E.H. du 25 juin 2013 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points 2 à 6 de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil Communal les points 2 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale I.E.H. ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1 :**

D'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat ;

**Article 2 :**

D'approuver la décharge aux administrateurs pour l'année 2012 ;

**Article 3 :**

D'approuver la décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;

**Article 4 :**

D'approuver l'actualisation de l'Annexe 1 des statuts ;

**Article 5 :**

D'approuver la nomination d'un réviseur d'entreprises ;

**Article 6 :**

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 27 mai 2013 ;

**Article 7 :**

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 8 :**

Copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale IEH, Boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal a.i.,  
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,